



Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

REUNION DU BUREAU DU 19 NOVEMBRE 2018

Délibération PNMCCA_2018_13

Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 22 Mai 2018

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

Article 1 :

Le Bureau valide le compte-rendu de la réunion du Bureau du 22 Mai 2018 ci-après annexé.

Article 2 :

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du Parc Naturel Marin
di u Capicorsu è di l'Agriate,



M. Gilles SIMEONI.



REUNION DU BUREAU – LOCAUX DU PNMCCA
SEANCE DU 22 MAI 2018

Participants

10 membres titulaires étaient présents.

Monsieur COURTY représentait Monsieur FAUVRE.

Monsieur LIVET représentait Monsieur VARDON.

Membres excusés : Monsieur le Président, Gilles SIMEONI.

Monsieur CLEMOT

Le tableau annexé liste les participants.

Le quorum est atteint.

Compte-rendu de la réunion

Madame Maddy CANCEMI informe l'assemblée que la réunion sera enregistrée.

Madame Anne Laure SANTUCCI ouvre la séance à 09h30. Elle prie l'assemblée de bien vouloir excuser le président du Conseil de gestion, Monsieur Gilles SIMEONI, retenu par d'autres obligations ce jour.

Approbation de l'ordre du jour

Le quorum étant atteint, **Madame Anne Laure SANTUCCI** soumet à l'approbation l'ordre du jour, avec en questions diverses la question de U Levante. Ce dernier est adopté.

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 06 Novembre 2017

Le procès-verbal du Bureau du 06 Novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Etat d'avancement du dossier « Maison du Parc »

Mme Maddy CANCEMI rappelle toutes les propositions de maison, soit sept : Les Minelli, Erbalunga, Saint Florent, Santa Severa, Porticciolo, Pino et Centuri ; puis elle présente en détail chacune des propositions, site par site. **Madame Anne Laure SANTUCCI** propose un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer.

Monsieur Louis AZARA témoigne de sa préférence quant aux atouts proposés par le projet de Brando (modularité et proximité).

Monsieur Bernard CESARI aurait souhaité avoir une analyse des coûts. Il évoque le critère du montant du loyer mais également la fiabilité du réseau.

Madame Anne Laure SANTUCCI aborde le thème du montage financier. **Madame Maddy CANCEMI** précise qu'il s'agira uniquement de location, et précise une nouvelle fois qu'il y aura une seule maison du Parc et plusieurs locaux techniques (pour information, actuellement le loyer est de 4.000 € pour une superficie de 300 m²).

Monsieur Gérard ROMITI souhaite avoir des précisions sur le projet de Santa Severa. Il souhaiterait que la mer soit visible depuis la maison du parc, mais aussi qu'elle se situe à proximité d'un port abrité.

Monsieur Ange Pierre VIVONI insiste sur la situation géographique centrale de la commune de Luri sans pour autant oublier l'ouest avec Saint Florent. Par ailleurs, il préconise que le vote pour décider de la localisation de la Maison se fasse à bulletin secret.

Monsieur LIVET tient à attirer l'attention de l'assemblée sur l'implantation du site de Cagnano qui risque de souffrir d'un rejet de la part des services instructeurs d'urbanisme car trop proche de la mer en référence à la loi littorale.

Monsieur Thierry CHOLET ALLEGRINI émet des réserves quant à la réalisation certaine du projet de Brando ; actuellement ce projet crée des tensions et n'est pas accepté par la majorité de la population. Il approuve l'implantation sur le site de Luri qui est géographiquement central tant au niveau routier que marin. Il revient sur la proposition de la commune de Saint Florent qui concerne la mise à disposition des anciens locaux du Département de Haute Corse, mais avec des réserves concernant les obligations techniques en termes de réseaux.

Madame Anne Laure SANTUCCI note que les membres du Bureau sont investis par ce sujet et pose le principe que le choix devra se faire en responsabilité en balayant tous les paramètres à définir (obligation technique, construction financière du projet, accessibilité routière et maritime, choix de l'implantation administrative et secondaire, localisation des agents en fonction de leurs missions.../...)

Madame Maddy CANCEMI précise que la Maison du Parc va intégrer les dimensions administrative et technique. Il ne faut pas imaginer d'autres sites, excepté un local sur un port. Elle prend l'exemple de la commune de Pino : la proposition pourrait être acceptée pour un local technique et une salle d'exposition.

Madame Anne Laure SANTUCCI espère l'acquisition de deux bateaux ainsi que la mutualisation des moyens avec ceux de l'association des îles Finocchiarola et des Agriate. Elle souhaite qu'un des critères de choix soit la visibilité de la Maison du Parc.

Monsieur David BRUGGIONI travaille actuellement sur l'aspect financier du projet relatif à la maison Stopielle afin de pouvoir proposer un projet de location. Il souhaiterait que les erreurs d'implantation géographiques commises par le passé ne se renouvellent pas, il retient le critère d'implantation centrale, en effet, le site de Stopielle dispose d'une vue sur plus de la moitié du territoire du Parc.

Pour **Monsieur Jean Jacques RIUTORT**, il serait souhaitable que la Maison du parc se situe à proximité d'un port abrité. Il insiste à son tour sur un positionnement central, une visibilité qui pourrait œuvrer dans la lutte contre le braconnage. Il indique que la distance Centuri / Agriate se fait en 30 minutes par mer calme et dispose que le secteur est couvert plus facilement, c'est pourquoi il faudrait une implantation côté ouest.

Monsieur Christian NOVELLA demande une précision quant à l'échéance. **Madame Anne Laure SANTUCCI** répond qu'il faudrait que les agents intègrent les locaux d'ici trois ans.

Monsieur Christian NOVELLA souhaite que les locaux s'inscrivent dans l'histoire du Cap Corse, le site de Centuri lui semble emblématique, et de surcroît la rapidité d'intervention lui paraît être un critère important.

Madame Maddy CANCEMI précise que pour l'été 2018 un plan d'intervention sera présenté. Les agents seront en mer lorsque le temps le permettra et pourront intervenir depuis le bateau.

Madame Cathy CESARINI propose d'attendre que tous les projets soient achevés puis présentés afin que le choix puisse se faire sur des critères objectifs sans précipitation.

Monsieur Jean Michel PALAZZI apprécie la richesse des débats, il propose à son tour l'élaboration d'une grille de notation à l'appui de critères formalisés

Monsieur Gérard ROMITI attire l'attention sur le choix du territoire qui est très important, il fait un point d'information sur le coût élevé de la consommation en carburant des bateaux.

Monsieur Ange Pierre VIVONI propose un classement sur plusieurs critères avec une valeur de points par critère ; **Madame Anne Laure SANTUCCI** propose que soit établie une grille de classement

sur la base de critères objectifs. Lors du Conseil de Gestion du mois de juillet 2018 une nouvelle grille de classement sera proposée (Critères à ajouter : déploiement, accessibilité, aspect patrimonial et symbolique, impact sur le territoire, ruralité, délais de réalisation de travaux éventuels).

Suite à l'intervention de **Monsieur Gérard ROMITI** qui propose l'élaboration de flyers à distribuer dans les communes, il est décidé de créer des flyers afin de développer le volet communication à l'attention des vacanciers. **Monsieur Jean Jacques RIUTORT** propose de compléter cette campagne par la projection d'un film lors des traversées à bord des compagnies maritimes.

Monsieur Christian NOVELLA indique que le balisage des zones de cantonnement n'est pas toujours présent. **Madame Jessica DIJOUX** précise à ce sujet que dans le cadre des financements Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche une consultation a été lancée afin de financer la signalisation.

Monsieur David BRUGIONI pense que sans sanction financière, l'usager ne respectera pas la réglementation. Il propose également une communication aux usagers via la presse.

Présentation d'une proposition de règlement des modalités d'attribution des subventions

Madame Maddy CANCEMI informe l'assemblée que tant que le Parc ne s'est pas doté d'un Plan de gestion, le Conseil de gestion (ou le Bureau) ne peut pas allouer à proprement parler de subvention, cependant l'Agence Française pour la Biodiversité le permet. Elle présente les différentes possibilités d'aide ainsi que leurs modalités, les thématiques et critères d'attribution. Le Parc dispose pour l'exercice 2018 d'une enveloppe de 67.000 Euros. 7.000 Euros ont été attribués à la commune de Bastia pour la venue de l'Hermione. Cette enveloppe est destinée à la recherche, des études et inventaires concernant le patrimoine naturel ou culturel, la sensibilisation, les pratiques durables de la pêche, du tourisme, les infrastructures portuaires, évaluation de la filière professionnelle de la pêche artisanale.../...Il faudrait réfléchir à des critères d'exigibilité, et discuter de la limite du montant financier 23 000 € étant le plafond et nécessite de passer une convention. Il resterait 60 000 € à attribuer pour 2018 ; plusieurs petits dossiers ou bien 3 aux alentours de 20 000 € ?

Madame Anne Laure SANTUCCI cite l'exemple des unités de recherche à l'Université.

Monsieur Jean Michel PALAZZI apporte des précisions lorsqu'une subvention est attribuée également par l'Office de l'Environnement de la Corse ; il rappelle la règle des 80% maximum d'aide publique pour un projet et apporte la remarque concernant les modalités de versements qui doivent être équilibrées.

Madame Anne Laure SANTUCCI préconise d'en préciser les modalités d'obtention.

Monsieur Ange Pierre VIVONI demande s'il serait possible de subventionner l'association U Marinu qui travaille en collaboration avec les écoles, les collèges et le lycée maritime.

Madame Anne Lure SANTUCCI précise qu'il s'agira surtout de permettre à des projets d'émerger. Des exemples sont proposés comme la rédaction d'un lexique autour de la pêche ; une formation pour les « guides du milieu marin » .../...

Question diverses

Monsieur Gérard ROMITI devant partir avant la fin de la séance, il est proposé d'aborder la question proposée par l'association U Levante sur l'étude de zonage. L'association a écrit au Président pour évoquer la possibilité de créer une réglementation forte au sein du Parc Marin. Le Président a répondu que ces propositions seront traitées dans le cadre de la rédaction du Plan de gestion, notamment dans les ateliers « Gouvernance » et « Patrimoine naturel ».

Monsieur Gérard ROMITI évoque le bien fondé d'un plan de protection pour accompagner le plan de gestion. Selon lui un Parc marin n'a pas vocation à être une réserve naturelle, il existe deux cantonnements de pêche, il faut les surveiller et les faire respecter. Il met en garde les membres du Bureau, les pêcheurs de Balagne sont opposés, la profession sera opposée à la mise sous « cellophane ». La vision du comité Régional des Pêches diverge de la prudhomie de Balagne. L'urgence est de disposer d'un plan de gestion, Il souhaiterait que soient définis les temps passés en mer en fonction du nombre de filets. Il insiste sur la nécessité de former et d'installer des jeunes professionnels (en alternance, sous forme de compagnonnage avec un ancien) ; et l'importance du lycée maritime qui est le 3^{ième} de France.

Madame Anne Laure SANTUCCI affirme son souhait de combler l'ignorance avec des actions basées sur l'information – la formation – la communication, et rappelle l'objectif de protection en maintenant la socio-économie.

Une discussion est ouverte, chacun y exprime les problèmes rencontrés quant aux palangres dérivants, aux pêcheurs plaisanciers, aux actions à mener en terme de cantonnements de pêche, l'intérêt des cantonnements, le problème du braconnage .../...

Madame Anne Laure SANTUCCI invite à identifier les points clivants afin de pouvoir travailler sur ces thèmes.

Madame Maddy CANCEMI précise d'un Parc Naturel Marin ne crée pas de réglementation et invite à réfléchir sur les enjeux sur la base d'une discussion ouverte. D'ailleurs dans le cadre de la rédaction du plan de gestion, et de la réunion prochaine des Groupes de travail, on va réfléchir tous ensemble sur les enjeux, les finalités et les définir.

Proposition de la composition du jury dans le cadre du Concours de chant corse pour la mise en valeur de la culture maritime du Parc Naturel Marin di u Capicorsu è di l'Agriate

Madame Maddy CANCEMI informe qu'il s'agit d'un concours qui va s'adresser aux personnes désireuses de présenter une chanson en langue corse. Le règlement sera publié dans le Corse-matin et enregistré auprès d'un Huissier de justice (coût : 8.000 €)

Composition du jury :

- Monsieur le Président
- Madame Maddy CANCEMI
- Monsieur Ange Pierre VIVONI
- Monsieur Thierry CHOLET ALLEGRINI
- Monsieur Bernard CESARI

Il est proposé de contacter Monsieur ALBERTINI du groupe I Chjami Aghjalesi.

Monsieur Christian NOVELLA soumet l'idée de la participation de Monsieur ANDREANI, élu au Conseil Economique et Social de Corse. **Monsieur Ange Pierre VIVONI** souhaite la présence d'un compositeur connu.

Présentation du projet de convention de partenariat pour la gestion de l'interface terre-mer du Parc Naturel marin di u Capicorsu è di l'Agriate

Madame Maddy CANCEMI présente quelques éléments de contexte puis le document envoyé aux membres du Bureau lors de leur convocation. Le document est articulé autour des acteurs qui coexistent sur le territoire (Conservatoire du Littoral, Office de l'Environnement de la Corse, Agence Française pour la Biodiversité) sur trois thématiques importantes : la mutualisation et l'échange de données, la disposition de partenariat pour la gestion du domaine public maritime, et les dispositions particulières. Lors du prochain Conseil de gestion, il sera proposé de travailler en synergie sur le partage des outils.

Les partenaires : le Conservatoire du littoral, l'OEC et l'AFB (le parc) s'engagent en vue d'assurer la cohérence des actions au regard des enjeux littoraux :

- Dispositions partenariales portant sur l'amélioration, la mutualisation et l'échange des données,
- Dispositions partenariales portant sur le Domaine public maritime (DPM) affecté ou attribué au Conservatoire du littoral inclus dans le périmètre du Parc,
- Dispositions partenariales portant sur la gestion de la Réserve Naturelle des Îles du Cap,
- Dispositions portant sur l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 9400570 « Agriates ».

Ils s'engagent aussi en vue de mener des actions conjointes :

- l'amélioration de la connaissance et du suivi des milieux,
- définir et réaliser des programmes de travaux,
- opérations de gestion intégrée,
- identifier les enjeux en termes de surveillance et de contrôle,
- mener des opérations de valorisation et de communication de leurs actions communes.

Avis techniques rendus par l'équipe du Parc

Il est précisé par **Madame Maddy CANCEMI** que le Parc ne peut pas donner d'avis tant que le Plan de gestion n'est pas validé, mais il peut émettre des avis techniques. Monsieur RICQUIERS et Monsieur TOMASI présentent tour à tour les avis rendus suivants :

Suite à des sollicitations de la DDTM, le parc a été sollicité pour avis technique :

- **2 demandes d'AOT émises par la plateforme Stella Mare**

- oursins
- suivi acoustique, projet Mopamfish

→ avis favorables liés à la prise en compte du milieu et intérêt pour la connaissance

- **1 demande AOT et 1 demande Natura 2000 émises par l'entreprise Gliss'1 Flo**

→ vigilance sur la coexistence des activités dans la zone

→ vigilance par rapport aux différentes espèces et habitats Natura 2000

Le projet de dragage de l'arrière port de Centuri est un projet en cours sans sollicitation du Parc. Il s'agit d'un projet exemplaire. Le projet est innovant, d'ailleurs **Monsieur Olivier COURTY** compte sur l'évolution des mentalités pour mener à bien ce type de projet qui s'inscrit dans une dynamique nouvelle, et nécessitera une action de communication.

- Enquête publique en cours jusqu'au 2 juin
- Enlèvement de 1000m³ de posidonies accumulées ([TBT]>4x (seuils))
- Traitement à terre des débris végétaux et contrôle de la turbidité et des contaminants (film géotextile contre la propagation des particules en suspensions, suivi de la qualité de l'eau)
→ Projet innovant, si ce n'est exemplaire en Corse
Au regard des quantités extraites, il n'y a pas lieu de solliciter le conseil de gestion pour rendre un avis conforme en absence d'effet notable.
Toutefois **possibilité de s'exprimer sur le cahier d'enquête.**

Madame Anne Laure SANTUCCI insiste sur la nécessité de mener des actions de prévention et d'éducation à l'environnement.

Présentation du budget 2018 modifié après dialogue de gestion

- Dotation globale : 460.800 € revue à la hausse : 539.400 €
- Masse salariale : 570.000 €
- Fonctionnement : 271.000 € + 23.000 €
- Programme d'actions : 232.400 € + 47.600 €
- Investissement : 36.000 € + 8.000 €

N.B. : Clef de répartition hors investissement : 75 % AFB – 25% UAC

Monsieur Olivier COURTY demande si l'AFB a fixé une somme pour la location des bureaux (actuellement le loyer s'élève à 4.000 € / mois pour 327 m²).

Le rapport d'activités 2017 qui a été joint à la convocation des membres du Bureau doit être validé par le Conseil de gestion qui se réunira en juillet 2018, or il passera à l'AFB en juin. Aussi **Madame Maddy CANCEMI** demande qu'il soit noté que ce document a été soumis à la lecture du Bureau.

Monsieur Philippe LIVET tient à donner l'information de la mise en place par la Marine Nationale d'un mouillage permanent au large du Golfe de Saint Florent pour les gros remorqueurs.

Madame Anne Laure SANTUCCI remercie les participants et intervenants pour leur travail.

La séance est levée à 12h40.

Annexe 1 : Participants

Directrice-déléguée	
	Mme Maddy CANCEMI
Commissaires du gouvernement	
Le préfet de la Haute-Corse	M. Gérard GAVORY
Le préfet maritime de la Méditerranée	Le vice-amiral d'escadre, Charles-Henri DU CHE
Représentants de l'État et de ses établissements publics	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Daniel FAUVRE, représenté par Olivier COURTY
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Pascal VARDON, représenté par Philippe LIVET
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents	
Collectivité territoriale de Corse	Gilles SIMEONI
Collectivité territoriale de Corse	Anne Laure SANTUCCI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Claudy OLMETA
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI
Représentants de l'organisme de gestion de la réserve naturelle des Îles Finocchiarola	
Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse	David BRUGIONI
Représentants des organisations représentatives des professionnels	
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA
Professionnels du nautisme	Stéphane CLÉMOT
Association de gestionnaires de port de plaisance	Bernard CESARI
Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer	
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT
Associations de plaisanciers	Thierry CHOLET-ALLEGRIANI
Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel	
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA
Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean Valère GERONIMI
Personnalités qualifiées	
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI
Sciences sociales	Paul-Marie ROMANI

Étaient absents et excusés :

- Monsieur le Président Gilles SIMEONI
- Monsieur CLEMOT

Étaient absents :

- Monsieur Claudy OLMETA
- Jean Valère GERONIMI
- Monsieur Paul Marie ROMANI